

VILLAGE DE FOREZ

Cahier d'histoire locale - Association des
usagers du Centre Social de Montbrison (42)

N° 62 avril 1995

- p. 2 Souvenirs d'une petite Montbrisonnaise
pendant la guerre de 1914-1918.

Marguerite FOURNIER

- p. 5 Gens du voyage en Forez : une bohémienne
à Boën sous Louis XV ?

Jean-Paul GOURGOUILLON

- p. 8 Possessions et revenus des Templiers en Forez
au XIVe siècle.

Roger FAURE

- p. 17 Les mesures anciennes d'après le "dictionnaire
du patois forézien" de L.-P. Gras.

Pierre DREVET

- p. 22 Les passagers de la pluie : une diligence
emportée par les eaux de la Loire en 1846.

André PAUZE

VILLAGE DE FOREZ : Bulletin trimestriel.

Siège social (abonnements) : Centre Social de Montbrison, rue Puy-du-Rozeil, 42600
MONTBRISON

Directeur de la publication : Claude Latta.

Rédaction : Joseph Barou

Abonnement-diffusion : Philippe Pouzols

Comité de rédaction : Gérard Aventurier, Joseph Barou, Claude Beaudinat, Danièle Bory,
Pascal Chambon, Edouard Crozier, Pierre Drevet, Roger Faure, Jean Guillot, Marie Grange.

Illustrations : Roger FAURE

Couverture : Edouard CROZIER

Dépôt légal : 2e trimestre 1995.

Impression : Centre départemental de documentation pédagogique de la Loire, St-Etienne.

SOUVENIRS D'UNE PETITE MONTBRISONNAISE

PENDANT LA GUERRE DE 1914-1918

Cher Monsieur Latta,

Votre "Histoire de Montbrison" - remarquable sur tous les points - m'a remis en mémoire les événements du début du siècle auxquels j'ai été mêlée et, parmi ceux-ci, le plus important de tous : la guerre de 1914-1918, la "Grande Guerre".

Etant un des derniers témoins de cette époque, j'ai pensé que les lecteurs de "Village de Forez" aimeraient savoir comment elle a été vécue à Montbrison et j'ai rouvert pour eux mon album de souvenirs pour en extraire quelques pages dont je garantis l'authenticité.

LA MOBILISATION

Je revis, comme si c'était hier, ce 1er août 1914, avec l'animation intense qui règne dans nos rues où affluent les mobilisés se rendant à la caserne pour y revêtir la tenue militaire. Première innovation : un manchon bleu marine recouvrant le képi rouge jugé trop voyant. Plus tard, on en viendra à l'uniforme bleu horizon, mais on n'y est pas encore...

Montbrison s'apprête à vivre de grandes heures. La première est celle du départ du régiment, le 16ème d'infanterie, pour le front de l'Est. Il s'effectue dans l'enthousiasme. La "fleur au fusil" n'est pas une légende. Les jeunes filles de mon quartier ont rempli de grandes corbeilles avec des dahlias de leurs jardins et les lancent aux soldats qui les attrapent en riant. La musique militaire joue des marches entraînantes. A "Sambre-et-Meuse" succède "Ils n'auront pas l'Alsace et la Lorraine", air populaire devenu prémonitoire...

A la gare la locomotive du train qui doit emmener la troupe porte en lettres majuscules cette inscription : "Train de plaisir pour Berlin". Il ne s'agit que d'un aller-retour sur le chemin de la victoire pour ramener les deux provinces perdues. Toute une génération a été élevée dans cet espoir. Les combattants de 70 font figure de héros et l'on entoure de vénération un des derniers survivants de Reischoffen dont Montbrison n'est pas peu fier...

C'est fini... Les hommes sont partis et les femmes (mamans, soeurs, épouses) redescendent gravement l'avenue en se tamponnant les yeux avec leurs mouchoirs. Combien ne reverront-elles jamais l'être cher qu'elles viennent d'accompagner pour cet ultime voyage. J'ai envie de pleurer moi aussi mais, les enfants, on nous a tellement inculqué à l'école l'esprit de revanche que nous ne percevons pas le côté tragique des jours qui se préparent. Pour nous c'est presque la guerre sainte, la croisade telle que nous la décrivait nos manuels d'histoire...

Peu à peu Montbrison se met sur le pied de guerre. Des ouvriers s'organisent pour entretenir l'habillement des troupes. Peu habile en couture, je me contente de recoudre les boutons de chemises. Cela se passe dans un beau salon de la sous-préfecture ou à la cantine de la caserne où nous conduisent nos maîtresses.

Tous les soirs, la grande distraction est d'aller lire le communiqué à la poste qui se trouve alors rue Francisque-Reymond. Il fait presque nuit lorsqu'on l'affiche à l'extérieur du bureau : il faut craquer des allumettes pour en prendre connaissance. Un Montbrisonnais fait la lecture à haute voix, le public retient son souffle... Au début, ce n'est pas très grave. Je me souviens d'avoir entendu le récit d'une échauffourée dans la région de Thann, en Alsace, qui avait fait... deux morts !

On rentre chez soi en échangeant quelques propos, en prenant soin de ne pas stationner le long des rues où les attroupements sont interdits après le couvre-feu. Une patrouille militaire

parcourt la ville pour veiller au maintien de l'ordre. Sa présence et le martèlement de ses chaussures met une note lugubre dans la sérénité de la nuit d'été.

LES EMIGRES

Le premier soin du gouvernement a été d'évacuer les populations civiles les plus exposées. Montbrison reçoit son contingent d'émigrés (c'est le mot par lequel on les désignait). Ils viennent de Suippes, dans la Marne. Il y avait peu de familles complètes mais beaucoup de femmes âgées et d'enfants. Ils semblent épuisés après un voyage dans des conditions difficiles. On les installe sur la murette bordant la place de l'Hôtel-de-ville ; les habitants ont été invités à les rencontrer afin de les héberger provisoirement en attendant l'organisation de secours plus rationnels.

Le cœur de nos compatriotes s'est ému et ils sont tout prêts à ouvrir leurs maisons à ces pauvres gens qui y passeront une nuit reposante... Pour certains l'hospitalité durera plus longtemps. On cite même des cas où "l'émigré" restera pendant toute la guerre et conservera avec sa famille d'accueil des liens durables d'amitié.

LES PRISONNIERS

Quelle différence entre la cordialité de cet accueil et l'hostilité de celui que reçut le premier convoi de prisonniers allemands arrivé à Montbrison un matin d'août. Lorsque j'y pense, j'ai honte de la méchanceté dont nous avons fait preuve.

Nous nous étions levés de bonne heure pour ne pas manquer le coup d'oeil et attendions cette arrivée près du pont Saint-Jean. Lorsque les prisonniers débouchèrent de la route de Lyon, la foule se mit à crier, à hurler des insultes, à faire des gestes menaçants... La voiture à cheval qui transportait les officiers faillit être précipitée dans le Vizézy... Un Montbrisonnais, croyant accomplir une action d'éclat, se jeta sur un Allemand et lui arracha brutalement son casque à pointe qu'il brandit comme un trophée, au grand amusement des assistants... C'était la cohue, la confusion, la haine !...

Les prisonniers furent conduits à ce qui allait être leur camp pendant la durée de la guerre, surtout à la maison des Oeuvres de Notre-Dame encore toute pleine du souvenir des Oberlé !

On les regardait vaquer à leurs occupations dans la cour du Rex actuel. C'était une des distractions montbrisonnaises. Et le temps passait.

LES BLESSES

Une autre arrivée spectaculaire, à laquelle j'assistai, fut en gare celle des blessés évacués du front pour être soignés dans les hôpitaux de la ville, notamment à l'Institution Victor-de-Laprade.

Outre les infirmières, de nombreuses bénévoles se dévouaient nuit et jour à leur chevet. Je me souviens d'une jeune femme qui, de retour chez elle à midi, se dépêchait de faire de la purée pour les Noirs qui n'aimaient que ça !

Plusieurs grands blessés moururent et furent inhumés dans notre cimetière dans le carré soigneusement entretenu par le Souvenir Français.

Quant à nos morts à nous, la plupart demeurèrent où ils étaient tombés et où leurs parents étaient autorisés à venir se recueillir une fois par an. Les frais de voyage leur étaient remboursés... maigre compensation d'un sacrifice énorme !...

Montbrison a payé un lourd tribut à la guerre de 14-18 ainsi que le prouve la liste des noms gravés sur nos monuments, liste qui s'allongeait chaque jour. Dès que la triste nouvelle parvenait à la mairie et avant l'annonce officielle du décès, le Père Jeanin, curé-archiprêtre de Notre-Dame, avait à cœur de se rendre dans la famille éprouvée pour lui apporter un peu de réconfort. C'était à la fois un messager de douleur et d'espérance.

Les services funèbres étaient toujours suivis par une foule recueillie qui priait avec ferveur pour la cessation de cet abominable fléau tandis qu'à l'orgue M. Lachmann (lui-même Alsacien

venu à Montbrison en 1870) égrenait avec émotion les notes des marches funèbres de Beethoven ou de Chopin.

On organisait au théâtre des séances récréatives au profit des victimes de guerre. Les jeunes filles de la ville y participaient et cela mettait un peu de gaieté dans l'horizon terne. Mais le coeur n'y était pas... Comment être heureux lorsqu'il y a tant de souffrance dans le monde, quand les tranchées engloutissent tant d'hommes dans la boue, quand l'enfer de Verdun ne cesse de cracher la mort !

On commença à souffrir des restrictions alimentaires, sur le pain surtout dont les rations n'étaient pas suffisantes pour les enfants qui grandissaient.

En 1916, une importante colonie d'enfants alsaciens du village de Guewenheim, dans le Haut-Rhin, sous la conduite de religieuses, fut installée à la sous-préfecture. J'ai reçu dernièrement une lettre d'un de ces "enfants" aujourd'hui nonagénaire à qui j'ai envoyé la photo prise en 1916 à Montbrison. Il en a eu un plaisir extrême.

LE 11 NOVEMBRE 1918

A la onzième heure du onzième jour du onzième mois, comme on se plaît à le dire, le clairon du caporal Cellier sonna sur le front le cessez-le-feu immédiatement répercuté dans toute la France. Je n'oublierai jamais cet instant. Je reverrai la lumière dorée de l'été de la Saint-Martin se jouant sur les platanes tandis que les cloches s'ébranlaient dans nos clochers...

Il y avait si longtemps que nous ne les avions entendues, les cloches de chez nous, depuis qu'elles avaient sonné le tocsin le 1er août 1914, annonciateur de malheurs...

On ne pouvait rester sourd à leur appel. On avait besoin de sortir de chez soi, de s'extérioriser, de parler, de chanter, d'exprimer sa joie... Alors les rues se remplirent, des rondes se formèrent, des gens qui ne se connaissaient pas s'embrassèrent, les cafés s'ouvrirent, on y trinqua à l'amitié et à la paix. Le soir, une retraite aux flambeaux s'organisa devant la caserne et parcourut la ville dans un enthousiasme indescriptible... C'était fini, bien fini !... On ne tremblerait plus pour ceux qui étaient là-bas, on ne pleurerait plus la mort de nos jeunes hommes, la paix tant désirée était enfin là ! Comme on allait être heureux ! et comme on pouvait chanter à pleine voix cette Madelon de la Victoire qui avait remplacé celle du combat :

*"Madelon, verse à boire
Mais surtout n'y mets pas d'eau
C'est pour chanter la Victoire
Joffre, Foch et Clémenceau."*

Personne ne se doutait que d'autres jours sombres se préparaient, et dans si peu de temps !

Votre livre, cher Monsieur Latta, m'a remis en mémoire beaucoup de choses que je croyais oubliées. Elles appartiennent à la petite histoire de Montbrison enclavée dans la grande histoire que vous savez si bien évoquer. Mais elles y tiennent quand même une place et je suis heureuse de vous les offrir.

Sincèrement à vous,

Marguerite FOURNIER

GENS DU VOYAGE EN FOREZ

Une bohémienne à Boën sous Louis XV ?

Les Foréziens appellent Romanichels ou Bohémiens ces gens venus on ne sait d'où, qui arrêtent leurs roulottes - eux, disent "verdines" - à l'entrée des agglomérations et viennent proposer aux "gadje" (singulier "gadjo" ce qui veut dire paysan, sédentaire attaché à la terre) des paniers, de la dentelle, le rempaillage des chaises ou le rétamage des ustensiles de cuisine. Depuis quelques années le vocabulaire officiel regroupe indistinctement sous le nom de "gens du voyage" aussi bien les tsiganes¹ de la race des Manouches, des Gitans, des Roms ou des Santi² que les non-tsiganes comme les Yénische, les gens du cirque, des théâtres ambulants ou même les "industriels forains" des manèges (qu'eux appellent des "métiers"), en fait tous ceux qui vivent dans une caravane.

En France, les premières traces écrites concernant les non-sédentaires remontent au début du XV^e siècle : on les trouve en août 1419 à Châtillon-sur-Chalaronne (Ain), alors Châtillon-en-Dombes, en octobre de la même année à Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence) et à Paris en 1427.

*
**

Il nous semble avoir découvert le passage d'une Bohémienne à Boën en 1752.

En mars 1710, un groupe de huit personnes est arrêté dans le Roannais après avoir commis quelques larcins à St-Maurice-sur-Loire, Changy, St-Rirand, Grézolles et, sur la rive droite du fleuve, à Cordelle et à Parigny³. Un autre passage est signalé à Saint-Chamond en 1729⁴. Il est donc attesté que des clans de tsiganes circulaient en Forez vers le milieu du XVIII^e siècle.

Le 6 juillet 1752, une femme, une "pauvre Allemande", sollicite son admission à l'hôtel-Dieu de Boën, déplacé depuis 1747 au "faubourg de Montbrison", c'est-à-dire à l'emplacement de l'actuel Centre de Cure, rue du Huit-mai.

Cette demande nous est connue par un feuillet des archives de l'hospice de Boën de 17 cm sur 12 cm et portant le texte : "Les dames religieuses hospitalières de Boën sont priées de

¹ Les tsignologues privilégient en général la forme "tsigane". Le "z" fut introduit en 1878, sans doute pour faire plus "hongrois".

² Gitan, dérivé d'Egiptano, groupe d'Andalousie et de Catalogne, parlant le le Kalo (de kalé qui signifie noir). Manouche, groupe allemand, de "manush", homme vrai, homme libre ; Rom (prononcer "raum"), nom que se donnent eux-mêmes les tsiganes, viennent de Russie, Hongrie, Roumanie, c'est le groupe des cartomanciennes, les Gitanes étant chiromanciennes. Santi, groupe d'Allemagne et d'Italie du nord (gens du cirque, les Bouglione). Cf. Maurice Colinon, *Les Gitans*, p. 41, 52 et 73.

³ "La vie quotidienne d'un groupe de bohémiens en Forez au début du XVIII^e siècle" (Archives de la Loire, B 797) cité par le Bulletin des "Etudes tsignes", janvier 1960, p. 22 à 26.

⁴ François de Vaux de Foletier, "Mille ans d'histoire des Tsignes", Paris 1970, p. 67.

recevoir tout présentement dans l'hôtel-Dieu de Boën la pauvre femme allemande et lui fournir les aliments nécessaires. Fait à Boën ce 6 juillet 1752", suivent les signatures de Montginot le Jeune, notaire et recteur de l'hospice, de Vincent Bayard, curé et recteur de droit représentant l'archevêque de Lyon et de Jean Puy, troisième recteur, tenancier de l'auberge de la Croix Blanche où s'arrêtera Mandrin deux ans plus tard, venant de Montbrison, le 23 octobre 1754.

L'étrangère sera accueillie et restera onze jours à Boën comme en témoigne l'attestation de la soeur Thevenin, supérieure des religieuses trinitaires et directrice de l'hospice : "La pauvre femme allemande s'est retirée de l'hôpital le dix-sept de juillet 1752", et elle note, en marge, le coût du séjour : 3 livres, 12 sols.

Pourquoi pensons-nous qu'il s'agit d'une Bohémienne ?

1° - Nous savons, par les archives de l'hôtel-Dieu, que les personnes admises dans l'établissement étaient inscrites sous leur nom ou, si par hasard elles n'étaient pas notoirement connues par les recteurs, elles étaient identifiées par une référence professionnelle, par exemple "la servante du granger de chez Genaud"⁵ ou, éventuellement, s'il s'agissait d'un malade de passage, par "Saint-Pierre, dragon du régiment de Languedoc" ou "un soldat de Monsieur de Marcoux"⁶. Or cette "pauvre Allemande" reste anonyme et sans aucun lien avec quiconque ou un quelconque emploi.

2° - Il est fort probable que le curé ou le notaire, certes latinistes, ou l'aubergiste, ne connaissaient pas l'allemand, sinon ils auraient demandé son identité dans cette langue, question qui ne requiert pas de longues études de germaniste. Alors, pourquoi l'appellent-ils "Allemande" plutôt que Suisse, Espagnole ou Italienne ? D'ailleurs, parlait-elle, elle-même, la langue allemande ?

3° - Dans le sud de la France, les populations locales appelaient les non-sédentaires "Gitans" (déformation d'Égyptiens, Gypsies, venant de la région de Grèce dite "la petite Égypte") ou Sarrasins par allusion à leur peau brune. Dans notre région et plus au nord on les dénommait "Allemands", parce qu'ils venaient soit d'outre-Rhin, soit d'Alsace. Le plus souvent d'ailleurs, généralement vanniers, ils n'étaient pas de race tzigane comme les Manouches, mais plutôt des Yénisches qui parlaient un dialecte dérivé du "rotwelsch"⁷, "remarquablement influencé par le yiddish", bien que n'étant pas Juif⁸.

François Villon, au milieu du XV^e siècle, écrit dans sa "Ballade des femmes de Paris" :

*"... Et sont très bonnes caquetières
Allemandes et Pruciennes
Soient Grecques Egipciennes
De Hongrie ou d'autres pays
Espagnolles ou Cathelennes (Catalanes)
Il n'est bon bec que de Paris."*

⁵ Archives de l'hospice de Boën, E 7, f. 5 du 22 septembre 1759.

⁶ Ibid., 10 octobre 1759, 19 avril 1750, 3 juin 1750.

⁷ allemand "Rot" (haut-allemand) signifie Bettler, mendiant. "Welsch", pour les Allemands, les peuples romans, terme quelque peu péjoratif. D'où langue du mendiant non allemand, "baragouin".

⁸ J.-P. Clébert, "Les Tsiganes" (Paris, 1961), p. 248.

nette allusion aux diverses races (Grecques égyptiennes, entre autres) de ce monde marginal de saltimbanques qu'il fréquentait et donc connaissait bien.

Plus tard, dans les rapports de police, nous voyons que la maréchaussée distingue les "Égyptiens français" des "Égyptiens allemands". Dans un compte rendu de procès, au XVIII^e siècle, nous remarquons un Georges Lallemand dans la troupe de Romanichels d'un nommé Jean La Fleur. Les Tsiganologues ont remarqué que, faute d'autre identité, les nomades faisaient inscrire à l'état civil comme patronyme le nom de leur lieu de naissance, pays, région ou ville.

Ce sont toutes ces raisons, concordantes à nos yeux, qui nous ont incité à penser que la "pauvre Allemande" de l'été 1752 était une Bohémienne de passage à Boën.

*
**

Jusqu'à ces dernières années, la semaine précédant la foire de la Bouteresse du 22 septembre voyait arriver de nombreuses roulottes de vanniers et cette période proche des vendanges. Ils s'installaient traditionnellement entre la "croix Dury" et le champ de foire et, de l'autre côté du village, entre ce même foirail et l'étang Bailli où, sur l'ancien cadastre, un lieu-dit porte d'ailleurs le nom "les Mendiants" près duquel ces tresseurs de paniers pouvaient trouver de l'osier en abondance.

Dans la proche région de Boën plusieurs familles portent des noms, francisés par l'état civil, dont la consonnance évoque l'origine alsacienne ou germanique. Elles pratiquent, bien que sédentarisées, les métiers des gens du voyage et conservent, en particulier par la richesse de leurs tombeaux, les moeurs de leurs anciens.

Mais les jeunes générations garderont-elles des traditions qui s'estompent peu à peu dans notre monde qui tend à gommer les différences ?

Jean-Paul GOURGOILLON

Les Dames Religieuses Hospitalières
de Boën sont priées de recevoir tout
respectueusement dans l'hôtel Dieu
de Boën, la pauvre femme allemande
et duy fournir les aliments nécessaires
sans aucun Coût jusqu'au 15^e
Mouquin Boëgan
Bayard (curé) Dury Lecteur

3^{tt}
125
La pauvre femme allemande est retirée
de l'hôpital le dixsept de juillet 1752
sr. Yhucquin directrice

0 5cm

POSSESSIONS ET REVENUS DES TEMPLIERS EN FOREZ AU XIV^e SIECLE

J'ai découvert dans une ancienne revue bourbonnaise¹, un article présentant un document sur les possessions des Templiers en Bourgogne, Bourbonnais et Forez en 1333. Provenant du bailliage de Mâcon, il relevait leurs biens ainsi que leurs revenus. Après quelques précisions sur la création de l'ordre du Temple, cela nous permettra de situer et de comprendre l'installation de cet ordre en Forez.

L'ORDRE DU TEMPLE

A la fin de la première croisade (1096-1099), qui se termina par la prise de Jérusalem, le 15 juillet 1099, les chevaliers croisés s'installèrent en Palestine et créèrent plusieurs ordres de chevalerie pour assurer la défense des lieux-saints et la protection des nombreux pèlerins se rendant en Terre sainte :

- . Ordre des chevaliers du Saint-Sépulcre, institué en 1099 pour veiller sur le tombeau du Christ. Cet ordre fut supprimé par le roi Louis XVIII.

- . Ordre des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, fondé en 1099, retiré à Thodes en 1310 (chevaliers de Rhodes), puis à Malte de 1530 à 1798 (chevaliers de Malte).

- . Ordre des chevaliers du Temple de Jérusalem ou des Templiers, créé en 1112 par Hugues de Pains, chevalier champenois.

Le document présenté énumère les biens des templiers de cet ordre. Lors de sa création, le pape Pascal II (1099-1118), très contesté, n'avait pu éviter la nomination par l'empereur germanique Henri IV de quatre anti-papes (querelle des investitures). L'ordre reçut sa règle de saint Bernard au concile² de Troyes en 1128 ; une bulle du pape Alexandre III (1159-1181) augmenta ses privilèges.

Jérusalem reprise par Saladin en 1187, les Templiers sont chassés de Terre Sainte et se replient en Europe où ils vont établir de nombreuses commanderies. La principale de leurs maisons, celle du Temple à Paris, fut élevée en 1212. L'ordre va recevoir de nombreuses donations et devenir riche et puissant. Il va être le banquier de l'Occident et créera le transport de l'argent par écrit (les premiers chèques). Les Templiers recevaient pour le pape l'argent de Saint-Pierre et des croisades. Ils rachetaient les chrétiens enlevés par les Turcs.

Ils étaient les banquiers du Moyen-Age. Ils prêtaient de l'argent aux rois, aux nobles et même aux bourgeois et aux paysans et obtenaient d'eux, en gage, des tenures que les emprunteurs récupéraient au remboursement de la créance.

Mais leur richesse finira par attirer l'envie de tous et leur règle rigide va se dégrader. Le 13 octobre 1307, les Templiers seront arrêtés et leurs immenses biens saisis. Ils seront accusés par

¹ Mémoires de la Société Eduenne, tome VII, 1878, "Possessions des templiers en Mâconnais, Charolais, Bourgogne et Forez", p. 105.

² Un concile est une assemblée de cardinaux et d'évêques qui règlent les affaires concernant la foi, les mœurs et la discipline ecclésiastique. Un concile est dit oecuménique, lorsqu'il concerne la terre entière, et particulier, lorsqu'il ne concerne qu'une partie de la chrétienté.

Nogaret, ministre de Philippe le Bel³ d'hérésie, sacrilège, profanation, sodomie, idolâtrie et leurs aveux seront obtenus par d'atroces tortures. Philippe le Bel exerça de telles pressions sur le pape Clément V que celui-ci finit par supprimer l'ordre au concile de Vienne, en 1312.

En mars 1314, les plus hauts dignitaires, dont le grand maître Jacques de Molay, furent brûlés à la pointe de l'île de la Cité devant une foule considérable, après être revenus publiquement sur leurs aveux.

Mais Philippe le Bel, qui avait tant besoin d'argent, ne put s'emparer des biens qu'il convoitait, car le pape les attribua aux hospitaliers de St-Jean.

Quelques temps après, maudits par Jacques de Molay, le pape Clément V et Philippe-le-Bel mouraient.

Les successeurs du roi ne se décourageront pas. En 1332, avec une nouvelle promesse de croisade, Philippe VI de Valois⁴ obtiendra du pape Jean XXII⁵ les décimes de tous les revenus du clergé de France pendant six ans. L'année suivante, il prescrivit une enquête qui nous permet de retrouver toutes les possessions des Templiers avec leurs revenus.

Mais cette enquête n'eut pas de suite et les hospitaliers continuèrent à percevoir les revenus des commanderies.

LE DOCUMENT

Information par Jehan de Paroy, juge des appeaux de Lyon, sur la valeur des rentes et revenus des biens de l'Hôpital de St-Jean-de-Jérusalem et des biens qui furent jadis du Temple.

Au baillage de Mascon, en 1333.

Après nous descendîmes à Chaselet (Chazelles-sur-Lyon)⁶ et à Verrières⁷ estang en la comté de Forois et baillage de Mascon. Il s'ensuit la valeur de la maison de l'Hôpital du Chaselet, des maisons et des granges d'icelles.

. Premièrement, par les cens et tailles de Chaselet, 90 livres viennois⁸,

³ Philippe le Bel, roi de France de 1285 à 1314, eut de nombreux démêlés avec la papauté. Il alla jusqu'à fomenter un "attentat" contre le pape Boniface VIII à Anagni en 1303 et finit par installer un pape nommé par lui à Avignon : Clément V (Clément de Got, né à Villandraut en Gironde, pape de 1305 à 1314). Guillaume de Nogaret (1260-1313), légiste de Philippe le Bel, chancelier et garde des sceaux fut l'instigateur des poursuites contre les Templiers.

⁴ Philippe VI de Valois, roi de France de 1328 à 1350. Il fut battu à la bataille de Crécy en 1346 et perdit Calais en 1347.

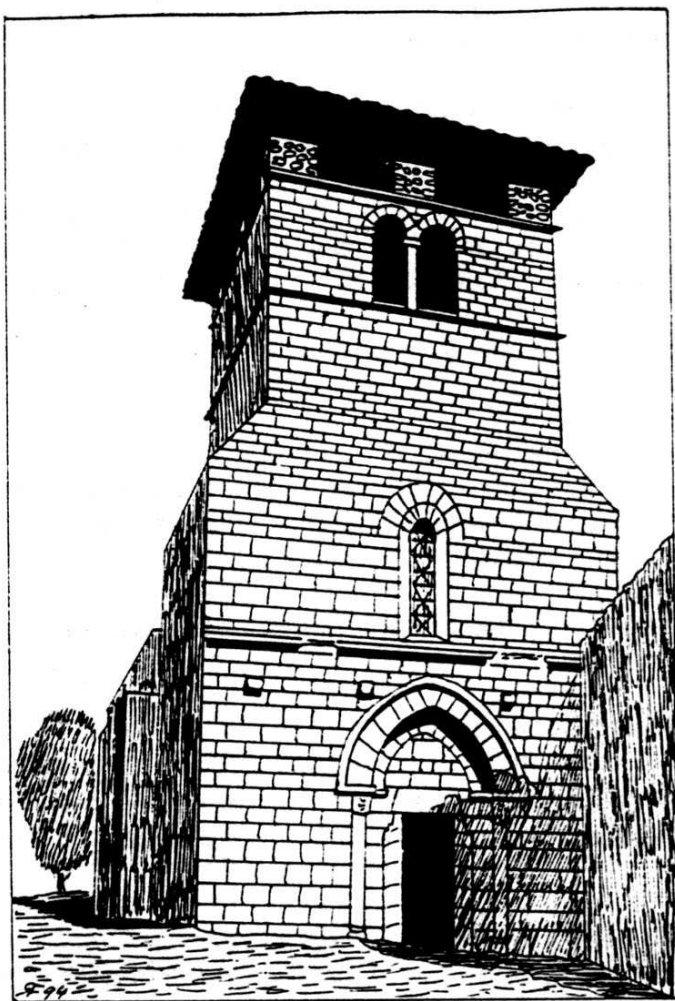
⁵ Jean XXII, pape d'Avignon de 1316 à 1334.

⁶ La commanderie de Chazelles-sur-Lyon fut fondée en 1148 par le comte de Forez Guy II (La Mure), exemptée de taille et de service militaire (Chartes de Forez, tome XI, charte 1054). Giraud de Naves en est le précepteur de 1218 (tome V, charte 648) à 1282 (tome IX, charte 1022) ; Dreux de la Tour lui succède jusqu'à la fin des Templiers. Aujourd'hui il ne reste plus rien des bâtiments de la commanderie.

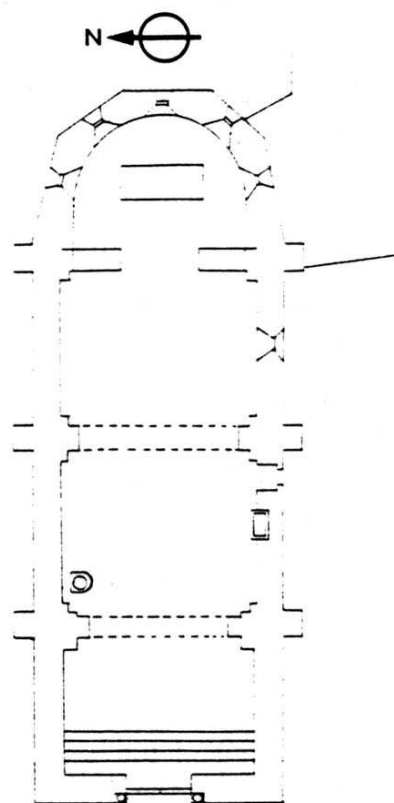
⁷ La commanderie de Verrières est signalée en 1221 dans les limites du mandement de Bussy (tome I, charte 35) et en 1239 dans le testament de Guy IV (tome XXI, charte 1386).

Verrières était paroisse indépendante et fut annexée à Saint-Germain-Laval en 1839. Aujourd'hui il en reste une belle église romane restaurée, dominant la plaine (voir figures 1, 2 et 3).

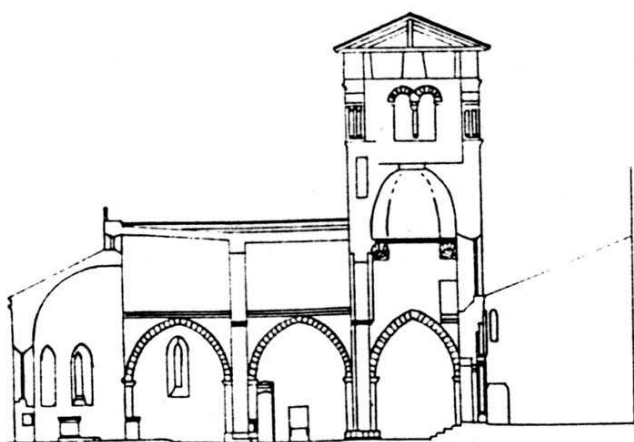
⁸ Au Moyen-Age, le Forez utilisait comme monnaie la livre lyonnaise et la livre viennoise. Celle-ci l'emporta en 1270 et resta utilisée jusqu'en 1378 (Roger Faure, Village de Forez, n° 28).



1_Eglise de la commanderie de Verrières



2_Plan de l'église



3_Elévation de l'église

- . Item, 12 setiers⁹ de seigle de servis, compté le setier en assise 14 sols viennois, valant 8 livres 8 sols viennois,
- . Item par les quarts et dîmes de ladite maison, 100 setiers,
- . Item par le gagnage¹⁰ de la grange de Montfaucon, 10 setiers,
- . Item par le moulin de ladite maison, 10 setiers,
- . Item 120 setiers de blé qui valent en assise, compté le setier 8 sols viennois, 48 livres viennoises,
- . Item 6 demunchets¹¹ de froment de servis, la demunchet comptée 2 sols viennois, valent 12 sols viennois,
- . Item 40 setiers d'avoine de servis, compté le setier 8 sols viennois, valent 16 livres viennoises,
- . Item 200 gélines (poules) de servis, la géline comptée 4 deniers viennois valent 75 sols viennois,
- . Item des cens de coniz (lapins) et des garennes, 30 coniz, le coniz compté 9 deniers viennois, valent 22 sols 6 deniers viennois,
- . Item 9 années de vin¹² de servis, l'année comptée 5 sols viennois, valent 45 sols viennois,
- . Item par les prés estimés communément par an 60 sols viennois,
- . Item par le four de ladite ville par an 40 sols viennois.

Après s'ensuit la valeur de la maison de Saint-Bonnet (Saint-Bonnet-les-Places, Rhône) et de la grange de Bochat (Bouchalas, commune de Saint-Martin-Lestra) appartenant à la maison de Chaselet.

- . 27 setiers de seigle de cens, compté le setier 12 sols viennois valent 16 livres 4 sols,
- . Quarts et dîmes 40 setiers et par gagnage 10 setiers, le setier compté 8 sols, valent 20 livrés viennoises,
- . 11 setiers et 7¹³ d'orge de servis, le setier compté 8 sols, valent 4 livres, 11 sols, 6 deniers viennois,
- . 11 démenchées de froment de servis, 2 sols la démenchée, valent 22 sols viennois,
- . 4 setiers, 9 combles, 4 ras d'avoine de servis, 8 sols le setier, valent 28 sols viennois,
- . 100 et 2 gélines de servis à 4 deniers viennois l'une, valent 38 sols 3 deniers viennois,
- . 23 coniz de servis, le coniz à 9 deniers viennois, valent 17 sols et 3 deniers viennois,
- . Un lièvre et 2 perdrix par an, 18 deniers viennois,
- . Pour les prés par an 40 sols viennois.

Après s'ensuit la grange de Saint-Martin-la-Plagne (Saint-Martin-la-Plaine¹⁴), appartenant à la maison de Chaselet.

- . Cens en argent par an 11 livres, 3 sols, 6 deniers viennois,
- . 10 bichets de seigle de cens, valent par an 12 sols viennois,
- . Par quarts et dîmes 30 bichets de seigle, valent par an 24 sols viennois,
- . 14 bichets de froment de cens à 2 sols le bichet, valent 28 sols viennois,
- . 20 ras d'avoine à 6 deniers le ras, valent 10 sols viennois,

⁹ Le setier de grains valait 16 bichets, soit 3 hl 155.

¹⁰ Le gagnage est une métairie (dictionnaire de Du Cange).

¹¹ La demenchée valait 2 bichets de grain. Elle représentait aussi la surface pouvant être ensemencée avec ces 2 bichets.

¹² L'année de vin valait à Montbrison 96 pintes (1,104 hl).

¹³ métiers Le métier équivaut au bichet, le ras est une mesure d'avoine qui est aussi l'égal du bichet.

¹⁴ La Roussillière, d'après le Bulletin de la Diana, tome XII, p. 465).

- . 14 gélines de servis à 4 deniers la géline, valent 5 sols 3 deniers viennois.
- . 10 coniz, valent 7 sols 6 deniers viennois,
- . Pour les quarts et dîmes des vignes 30 années de vin, valent 7 livres 10 sols viennois.

La grange de Souczi (Commune de Rontalon, Rhône) de la commanderie de Chaselet, appelée aussi Le Templier :

- . Cens et tailles en argent, 12 sols viennois,
- . 7 bichets de froment de servis, 14 sols viennois,
- . 22 gélines de servis, 8 sols 5 deniers viennois,
- . 5 lampes¹⁵ d'huile de cens, 3 sols 9 deniers viennois,
- . 70 ras d'avoine de cens, 35 sols viennois,
- . Pré et vigne pour 14 sols viennois par an,
- . Pour La Roche (Rhône), 20 livres tournois,
- . Pour La Murette (La Fouillouse), 18 livres tournois.

Maison de Saint-Jean de Montbrison¹⁶ avec ses granges de Lachal¹⁷, donnée en 1212 aux hospitaliers par Renaud de Forez¹⁸ à la charge d'un anniversaire pour le repos de l'âme de son frère Guy III mort à la croisade en 1202¹⁹ de Chalmellange²⁰, du Pin²¹ et de Messilleu²².

- . 53 setiers, 5 démenchées de seigle de cens : 32 livres 3 sols 6 deniers viennois.
- . Quarts²³ : 20 setiers soit 8 livres viennoises.
- . Pour le moulin : 10 setiers soit 4 livres viennoises.
- . Cens : 56 setiers d'orge et d'avoine soit 22 livres 8 sols viennois.
- . Cens : 4 setiers et 13 setiers de froment soit 77 sols viennois.
- . 100 gélines soit 52 sols viennois.
- . Pour les langues et les nombles²⁴ de Montbrison, par an 40 sols viennois.
- . 40 années de vin valant 10 livres viennoises.
- . Le gain des granges : 20 setiers soit 8 livres viennoises.
- . Vignes, quarts et dîme : 50 années de vin soit 12 livres 10 sols viennois.
- . Pour les prés : 100 sols viennois.

¹⁵ La lampe est une mesure d'huile pesant environ 920 g.

¹⁶ La Commanderie de Saint-Jean des Prés à Montbrison est présentée dans ce document comme une dépendance de celle de Chazelles-sur-Lyon. Elle se trouvait à l'est de la ville, hors les murs. Il en reste aujourd'hui un bâtiment en très mauvais état et qui a été très remanié au cours des siècles (voir figures 4 et 5).

¹⁷ Lachaud, commune de Mornand.

¹⁸ Renaud de Forez, fils de Guy II était archevêque de Lyon (1193-1226). Il fut régent de Forez à la mort de son père Guy II, de 1206 à 1212 (?), son neveu Guy IV étant trop jeune.

¹⁹ Il s'agit de la quatrième croisade, de 1202 à 1204.

²⁰ Charmillange, commune de Cleppé.

²¹ Le Pin, commune d'Estivareilles.

²² Messilleux, commune de Précieux.

²³ Redevance en nature du quart de la récolte ; cela donnait lieu à beaucoup de fraudes.

²⁴ Les langues étaient fraîches ou salées ; les nombles étaient les échines des animaux abattus par les bouchers. Ceux-ci, pour éviter les taxes, tuaient les bêtes en dehors de la ville et déclaraient souvent que les langues avaient été mangées par leurs chiens.

Valeur du Grand Hôpital²⁵ :

- . Cens en argent : 16 livres 6 sols 4 deniers viennois.
- . Cens 12 setiers, 2 démenchées de seigle soit 7 livres 7 sols viennois.
- . Quarts et dîmes : 20 setiers soit 8 livres viennoises.
- . Pour le moulin et le four : 10 setiers valant 4 livres viennoises.
- . Cens : 1 setier, 2 démenchées de froment soit 22 sols viennois.
- . 18 setiers, 6 démenchées d'orge et d'avoine soit 7 livres 10 sols viennois.
- . 80 gélines de cens valant 30 deniers viennois.
- . 2 oies de cens valait 18 deniers viennois.
- . 3 conils de cens valant 2 sols 3 deniers viennois.
- . 10 pucins de cens soit 15 deniers viennois.
- . Dîme des chars : 20 sols viennois.

Pour Le Bois²⁶ :

- . Cens en argent : 9 livres 3 sols viennois,
- . Cens : 6 setiers de seigle soit 72 sols viennois,
- . 1 démenchée de froment de cens soit 2 sols viennois,
- . Cens : 6 setiers d'avoine soit 48 sols viennois,
- . 24 gélines de cens soit 9 sols viennois,
- . Dîmes : 15 setiers soit 10 livres viennoises.

Maisons de Forez qui furent jadis du Temple, appartenant à Chazelles :

Grange de La Hont²⁷ :

- . Cens en argent : 14 livres 9 sols viennois,
- . 8 setiers, 1 démenchée de seigle, mesure de Saint-Bonnet-le-Château, 10 sols viennois le setier, soit 4 livres 15 deniers viennois,
- . Quarts et dîmes : 30 setiers à 6 sols le setier valent 10 livres viennoises,
- . Cens : 5 démenchées de froment soit 7 sols 6 deniers viennois.
- . Cens : 2 setiers et 1 quarta²⁸ d'orge et d'avoine : 13 sols 6 deniers viennois,
- . 44 gélines de cens soit 16 sols 6 deniers viennois,
- . Pour les prés : 40 sols viennois,
- . Dîmes des chars : 24 sols viennois par an.

Pour la maison de Vernols²⁹ :

- . Cens en argent : 20 livres viennoises,

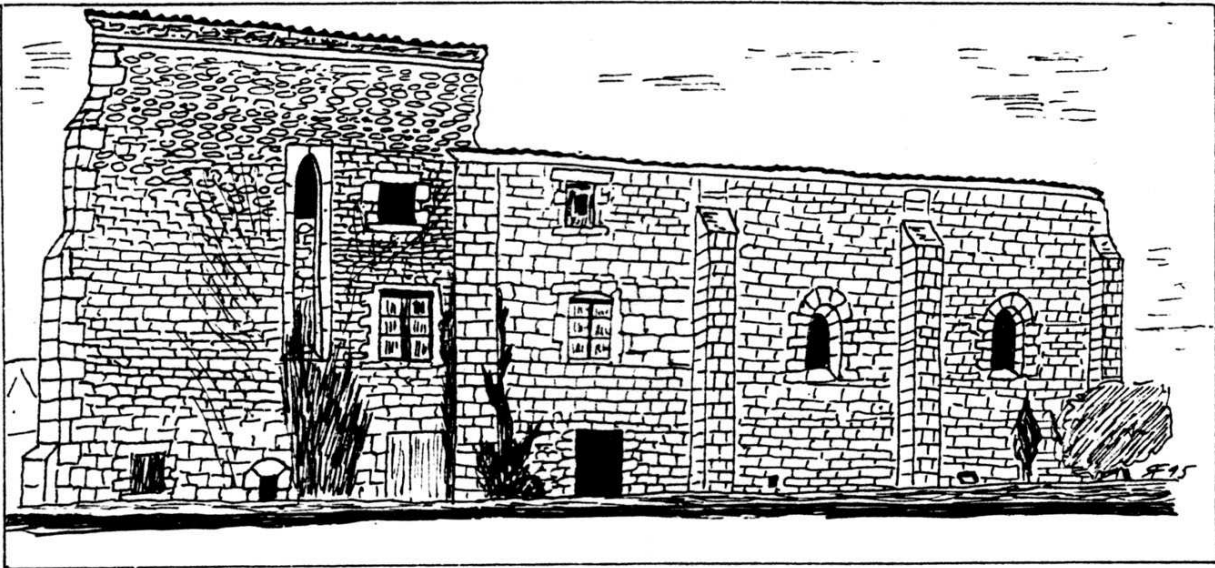
²⁵ L'Hôpital-le-Grand. En 1200, Guy II fit don à la commanderie de Saint-Jean-des-Prés de Montbrison des droits de dîme qu'il possédait à l'Hôpital-le-Grand.

²⁶ Château-le-Bois, commune de Saint-Maurice-en-Gourgois. Robert de Saint-Bonnet (né avant 1200, mort en 1239) est un familier du comte Guy IV. Il cautionne en 1223, les franchises de Montbrison et concède celles de Saint-Bonnet pour y attirer de nouveaux habitants. Il est qualifié de chevalier en 1227. Deux ans plus tard, il avoue ses châteaux de Saint-Bonnet, Miribel, Montarcher, Leignecq et Château-le-Bois au comte. En 1239, sur le point de mourir, sans postérité, il fait de grandes largesses à l'Eglise. Il fait don de Château-le-Bois et de la moitié de la dîme de Saint-Maurice-en-Gourgois, aux hospitaliers du Puy, l'autre moitié allant aux Templiers pour leur maison de Lyant (Gland, sur le territoire de Saint-Maurice). Le prieur des hospitaliers fait hommage de Château-le-Bois à Guy IV qui en obtient le rattachement à la commanderie de Montbrison (Edouard Peroy, Les familles nobles du Forez, p. 730).

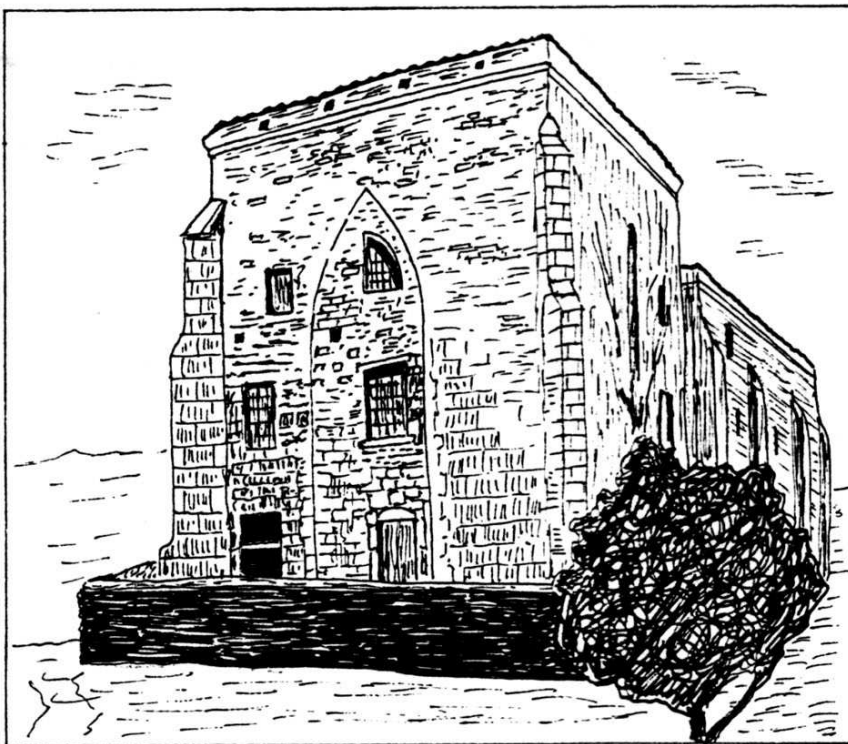
²⁷ La Hont, commune de St-Maurice-en-Gourgois, sur les bords de la Loire, en face du château de Cornillon s'appelle Lyont, Lyon ou maison du Temple.

²⁸ Un quartal vaut 4 bichets.

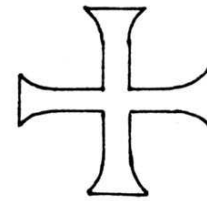
²⁹ Vernols, Vemoil ou le Temple de Vemoil est sur le territoire de la commune de Saint-Cyprien.



4 - Commanderie Saint-Jean-des-Prés de Montbrison



5 - Les restes de l'église



6 - Croix des Templiers



7 - Sceau des Templiers.

- . Cens en seigle : 10 setiers soit 6 livres viennoises,
- . Orge et avoine : 10 setiers soit 4 livres viennoises,
- . Quarts : 6 setiers de seigle soit 48 sols viennois,
- . Le gain des terres : 7 setiers de seigle soit 48 sols viennois,
- . Pour les prés : 40 sols viennois.
- . Cens : 8 ânées de vin soit 40 sols viennois,
- . 2 livres de cire de cens soit 3 sols viennois.

Item, la commanderie de Chazelles est accoutumée de prendre tous les ans au nom de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, sur le péage de Montbrison, qui appartient au comte de Forez, 100 livres tournois que la commanderie a affermé.

Somme totale des rentes de Chazelles : 680 livres 16 sols 2 deniers tournois.

Pour la maison de Verrières³⁰ :

- . Cens en argent : 52 livres viennoises,
- . Cens : 3 quarterons³¹ et demi de froment soit 3 sols 6 deniers viennois,
- . Cens : setiers de seigle soit 6 livres 12 deniers viennois,
- . Cens : 15 setiers d'orge et d'avoine soit 6 livres viennoises,
- . Cens : 80 gélines soit 30 sols viennois,
- . 8 conils et 60 conils soit 50 sols viennois,
- . 9 ânées et demie de cens soit 47 sols 6 deniers viennois,
- . Quarts et dîmes et issues de vignes soit 60 ânées de vin par an valant 15 livres viennoises,
- . 1 émine de fèves valant 8 sols viennois,
- . 14 setiers de seigle par quarts et dîmes et 7 setiers d'orge et d'avoine valant 8 livres viennoises, soit 8 sols le setier de seigle et 6 sols le setier d'orge et d'avoine,
- . Pour le moulin : 8 setiers de seigle soit 64 sols viennois,
- . 40 seytures³² de prés pour 4 livres viennoises,
- . Le gain des terres : 3 quarts de seigle soit 9 sols viennois.

Pour la maison de La Salveté³³ :

- . Cens et tailles en argent : 40 livres viennoises.
- . 38 setiers de seigle soit 22 livres 16 sols viennois.
- . Quarts et dîmes : 12 setiers de seigle soit 4 livres 12 sols viennois.
- . 5 setiers et 1 émine de froment, le setier 16 sols soit 4 livres 8 sols viennois.
- . 18 setiers d'avoine : 7 livres 4 sols viennois.
- . Dîmes : 3 setiers d'avoine soit 24 sols viennois.
- . 120 gélines soit 45 sols viennois.
- . 3 seytures de prés, la seyture à 2 sols viennois, soit 6 sols viennois.
- . Dîme : 8 agneaux soit 16 sols viennois.

Pour la grange de Chacie³⁴ :

- . 11 livres tournois.

³⁰ Verrières, commune de Saint-Germain-Laval.

³¹ Le quarteron valait 1/2 bichet de grain.

³² La seyture ou seytive de pré est une mesure de surface fauchée en 1 journée soit 3 324 m² environ.

³³ La Sauveté, commune de St-Martin-la-Sauveté.

³⁴ Sals, commune de St-André-d'Apchon où il y avait une source d'eau minérale au Moyen-Age.

Pour la maison de Roanne³⁵ : 21 livres tournois.

Somme totale pour Verrières et appartenances : 181 livres 4 sols tournois.

TABLEAU DES POSSESSIONS DES TEMPLIERS EN FOREZ

Commanderie de Chazelles-sur-Lyon (1148)

- Montfaucon (?).
- Saint-Bonnet-des-Places (Rhône).
- Bouchalas (Saint-Martin-Lestra).
- Saint-Martin-la-Plaine.
- Souzy (Rhône).
- La Roche (Courzieu, Rhône).
- La Hont (Saint-Maurice-en-Gourgois)
- Vernoil (Saint-Cyprien).

Commanderie de Montbrison (1154)

- La Chaux (Mornand).
- Charmillange (Cleppé).
- Le Pin (Estivareilles).
- Messillieux (Prétieux).
- L'Hôpital-le-Grand (1200).
- Château-le-Bois (Saint-Maurice-en-Gourgois) (1239).

Commanderie de Verrières (avant 1221)

- La Sauveté (Saint-Martin-la-Sauveté).
- Sals (Saint-André-d'Apchon).
- Saint-Romain-la-Motte.

Ces biens représentaient un revenu annuel de 962 livres 2 deniers tournois pour les Templiers. Ceci était une somme importante pour l'époque. En 1325, un cheval, bien précieux, valait 15 livres 10 sols ; un porc, 20 sols ; en 1333, une vache coûtait 4 livres 10 sols ; une aune de drap, 12 sols ; une maison 120 livres³⁶. Les fiefs des seigneurs rapportaient beaucoup moins : Masson, sur Arcon : 100 livres ; Génétines sur Saint-Romain-d'Urfé : seulement 11 livres ; Villette, sur Noirétable : 54 sols et Malentras, sur Villerest, 35 sols, une misère³⁷ !

On reconnaît dans ce document, la fortune importante gérée par les Templiers au XIIIe siècle et l'on comprend mieux les haines et jalousies qu'ils pouvaient susciter parmi les nobles et les bourgeois.

C'est par le moyen des dons et legs qu'ils augmentaient aussi leurs revenus et leurs biens.

Cependant, en 1307, à leur chute et leur condamnation, il est possible que de nombreux débiteurs aient repris leurs biens gagés pour des prêts, ce qui donne un aperçu de la fortune du Temple en Forez.

Roger FAURE

³⁵ Cette possession était sur le territoire de la commune de St-Romain-la-Motte.

³⁶ Histoire du commerce local, Gras, 1910, p. 224.

³⁷ De Neufbourg, Puissance relative du comte et des seigneurs en Forez au XIIIe siècle, 1955, p. 420.

LES MESURES ANCIENNES

(d'après le DICTIONNAIRE DU PATOIS FORÉZIEN de L. P. GRAS - 1863)

La récente exposition consacrée à l'oeuvre de **Louis-Pierre Gras** et la conférence de Robert Bouiller sur les coutumes foréziennes (septembre 1994) ont attiré notre attention sur un ouvrage quelque peu méconnu et pourtant fort intéressant : **le Dictionnaire du patois forézien** rédigé par L.-Pierre Gras et édité à Lyon en 1863.

Il nous a paru bon de nous attarder sur ces termes de parler forézien qui, pour la plupart, sont tombés en désuétude mais dont quelques-uns étaient encore utilisés dans nos campagnes, il y a quelques années...

Parmi les nombreux termes évoquant les faits simples de la vie quotidienne, nous avons sélectionné **tous les noms désignant des mesures alors en usage dans la région forézienne**. Bien que partout en France se généralise depuis la Révolution le système métrique et que l'obligation est faite aux commerçants et paysans d'utiliser les mesures officielles, les unités de longueur, de surface, de poids et de capacité utilisées auparavant ont la vie dure et la plupart sont encore en usage à l'époque où paraît le dictionnaire de L.P. Gras.

1) Les termes évoquant des mesures dans le dictionnaire de L.P. Gras :

AMBANE : s. f. Ancienne mesure de poids pour le pain. Un gros pain rond. (Au figuré : bedaine, panse, fanon d'un boeuf)

AMBESSI : s. f. Ancienne mesure pour le bois. Nous trouvons dans un acte de la fin du XIII^e siècle : une ambessi de furnille de 500 faix l'ambessi, une charge de bois pour chauffer les fours, à 500 fagots la charge.

AMPAN : s. m. Largeur de la main, les doigts écartés.

ANA : s. f. Littéralement Anée, charge d'un âne. Mesure pour le bois. Mesure pour le vin équivalant approximativement à l'hectolitre.

BARLET : s. m. Petit tonneau, barillet. Celui qui vend du vin donne, suivant l'usage, au voiturier qui vient le chercher un barillet de 2 ou 3 litres.

BENNA : s. f. Mesure de capacité pour le charbon.

BICHET : s. m. Boisseau, mesure pour les grains équivalant approximativement au double décalitre.

CARTE : s. f. Ancienne mesure de superficie. Mesure de capacité pour le vin qui varie suivant les pays : la carte vaut 15 litres en Auvergne et seulement 8 litres à Boën.

CARTE, CARTON : s. f., s. m. Mesure de capacité pour le blé, boisseau contenant 2 décalitres^{1/2}, 25 litres ou le quart de cent.

FOUILLETTA : s. f. mesure pour le vin équivalant au 1/2 litre. Ne pas confondre avec la feuillette lyonnaise qui est l'hectolitre ou plutôt la demi-pièce.

JOURNALLÂ : s. f. Journal de vigne. La journalée comprend ordinairement de 800 à 1000 ceps.

LITTE : s. f. Mesure de superficie pour les vignes. Espace compris entre deux rases.

LIVRORÉE : s. f. Étendue de terre que l'on peut ensemer avec un livrot ou bichet de blé.

LIVROT : s. m. Ancienne mesure de grains dans le Forez.

MASSETÂ : s. f. Charretée, charge d'un massot (sorte de char rustique à deux roues).

METIE : s. m. Ancien nom du boisseau (latin : metior : mesurer). D'où vient le mot de métérée, mesure de superficie, étendue de terrain que l'on peut ensemer avec un boisseau. Il y a la métérée ordinaire et la métérée large.

PASSAGRAN : s. m. Mesure pour le vin.

QUARTALÉE : s. f. Mesure de superficie qui vaut quatre cartonnées.

RAZ : s. m. Ancienne mesure pour les grains . Un raz d'avoine etc.

SAÉ : s. m. Ancienne mesure pour le vin, valant approximativement 20 litres.

SÉTÉRÉE, SEPTÉRÉE : s. f. Ancienne mesure de superficie, valant 16 cartonnées.

SÉTIVE : s. f. Mesure de superficie pour les prairies, étendue qu'un homme peut faucher en un jour. La sétive vaut quatre métérées ou cartonnées.

2) Quelques précisions et commentaires à propos de ces mesures :

Pour plus de clarté nous avons classé ces mesures en trois catégories et apportons quelques précisions à chacune.

MESURES DE LONGUEUR :

Les mesures de longueur les plus couramment utilisées en Forez étaient la toise de Lyon (= 2,563 m), l'aune de Lyon (= 1,838 m) (1), le pied (= 12 pouces = 0,32 m environ), le pouce (= 12 lignes = 0,027 m env.).

MESURES DE SURFACE :

"Pour les terres cultivables, les unités sont déterminées par la quantité de grains nécessaire pour les ensemer." (1)

En ce qui concerne les prés, les mesures sont définies suivant l'étendue qu'un homme peut faucher en une journée et pour les vignes, elles sont définies en fonction d'une journée de travail de vigneron.

CARTE : cette mesure pourrait correspondre à la cartonnée (= surface que le paysan peut ensemer avec un carton, c'est-à-dire avec 20 à 25 litres de grains suivant les lieux)

JOURNÀLLA, JOURNALÉE : c'était l'unité de surface pour les vignes (= une oeuvre de vigne) valant 712 m² (Boën et Montbrison) et 400 à 500 m² (Côte roannaise). (2)

LITTE : ce terme est utilisé principalement pour les vignes.

Il désigne aussi l'espace compris entre deux rases (ou "raz"), c'est-à-dire les tranchées d'environ cinquante centimètres de largeur et de profondeur creusées lors du minage de la vigne pour y planter les nouveaux cep.

LIVRORÉE : étendue de terre que l'on peut ensemer avec un livrot de blé (un livrot = un bichet = un métier) .

MÉTÉRÉE (ou cartonnée) : elle était utilisée pour les terres cultivables et valait environ

Les conversions des anciennes mesures ont été effectuées d'après les *Tables de comparaison entre les anciennes mesures du département de la Loire et celles qui remplacent dans le nouveau système métrique* Montbrison - Pignet aîné - An X - . Ces mesures sont souvent approximatives et peuvent varier suivant l'époque et les lieux, même à l'intérieur du Forez.

3) Recherche sur des noms de lieux pouvant provenir de noms de mesure

Tout en reconnaissant qu'il convient d'être très prudent dans le domaine de la toponymie, l'origine de certains noms de lieux restant très obscure et l'orthographe de quelques autres particulièrement fantaisiste *, nous allons essayer de rapprocher plusieurs graphies de mesures anciennes de noms de villages, de lieux-dits, de hameaux appartenant à la région forézienne (7).

* Ainsi "l'impasse de l'abbaye" à Montbrison induit en erreur nombre de Montbrisonnais ou de touristes de passage qui recherchent vainement les traces d'un quelconque monastère. Il s'agit en fait de l'évocation d'un bief conduisant à une prise d'eau de moulin ("l'abaè" en patois) situé près du Vizézy en bordure de la Rue de Lyon.

Mesures de surface :

Carte, cartonnée : les Chartonnes (près de Sury-le-Comtal), le Cartaraut (sur Margerie-Chantagret), le Bois Cartal (sur la Bénisson-Dieu).

Démanchée : les Dimanches (à Poncins), la Démanchée (sur Maringes), la Demanchy (sur Roche).

Éminée : les Éminées (sur Véranne), les Éminets (sur Bussy-Albieux), les Minées (sur Roche).

Litte : les Littes (sur Précieux), les Littes (Pont de la Pierre à Sauvain), la Grande Litte (au sud de Gumières).

Sétérée : Cétéreau (hameau de Sainte-Foy-Saint-Sulpice), les Sestiers (sur St Etienne-le-Molard).

Seytive : Séty (sur Champdieu), le Grand Sey (sur Bellegarde-en-Forez), Seyte (près d'Aboën), Seytive (sur Noirétable).

Mesures de capacité :

Ambessi : les Ambressets (sur Boisset).

Anée : l'Anet (au Nord de Boën).

Barrail (mesure pour le vin = 1/2 ânée, soit 55 litres environ) : les Baraillons (sur Boisset-Saint-Priest), les Baraillons (commune de Précieux), Font Barril (sur Grézieux-le-Fromental).

Bichet : les Bichaizons (sur Précieux), les Bichets (près des Étangs du Roy à St Paul d'Uzore).

Boisseau : Boisseret (à l'Est de Souternon), Boissonnets (sur Marols)

Buy : Buy (à l'Est d'Amions), les Buillons (près de Mornand)

Chane : les Chanées (Sud Ouest de St Bonnet-le-Château), les Chanées (Ouest de St Germain-Laval), la Chana (à l'Ouest de Sury), la Chana (sur Périgneux, sur Noirétable, sur Villars).

Ras : Raseaux (près de St Bonnet-le-Château).

Cette petite étude sans prétention pourrait être approfondie et même se poursuivre sur d'autres sujets tirés du Dictionnaire (tels que la vie quotidienne, la

1 000 m² . Les multiples les plus connues étaient : la demenchée (= 2 métérées), la quartalée (= 4 métérées), l'éminée (= 8 métérées) et la sétérée (= 16 métérées).

QUARTALÉE , CARTALLÉE : mesure égale à quatre métérées ou cartonnées.

SÉTIVE : dite aussi oeuvrée ou journal de pré, cette mesure était utilisée pour les prairies... (= 4 métérées) .

MESURES DE CAPACITÉ:

ANA : 1) mesure pour le bois, égale à douze cartes (72 kg environ, soit la charge que peut porter un âne).

2) mesure pour le vin égale à 96 pintes. A Montbrison, l'ânée valait 110 litres environ, à Boën 104 litres et à Roanne, 91 à 107 litres.

BARLET : ce mot désigne un petit tonneau de deux à trois litres mais aussi, en patois, le chantier, c'est-à-dire l'ensemble de solives sur lesquelles reposent les tonneaux dans une cave.

BENNA : mesure utilisée pour le charbon, la chaux... (= environ 1/4 de setier, soit quatre métiers). La benne ("la bèna" en patois) est aussi le récipient muni de deux poignées dans lequel, le jour des vendanges, le porteur (le hotteur) vide les raisins cueillis.

BICHET : (= métier) cette mesure de grains est assez courante en France, le mot provient certainement du bas latin becarium.

CARTE, QUARTE, QUARTAL : mesure de capacité pour le grain et le vin égale à quatre métiers (1).

CARTON : c'est l'équivalent du métier.

FOUILLETTA : cette mesure d'un demi- litre correspond à la "chopine" ("copin" en patois)

LIVROT : c'est l'équivalent du bichet, du boisseau, du carton et du métier.

MASSETÂ : dans la région de Poncins, on employait le mot "màsu" pour désigner le char à un essieu servant soit de tombereau, soit de char à foin (6), le terme de "massot" était utilisé dans les Monts du Forez .

METIE, MÉTIER : est l'unité de mesure pour les grains autres que l'avoine ; il équivalait à 19,72 litres (Montbrison) et à 20,49 litres (Saint Georges-en-Couzan), soit environ un double décalitre .

RAZ : on trouve aussi "res", ainsi que le diminutif "rasel" : mesure de capacité pour l'avoine et parfois l'orge , elle correspond au métier à la mesure pelle, c'est-à-dire " celle qui se remplit en vidant doucement le grain avec la pelle sans le tasser, c'est la mesure ordinaire" par opposition aux mesures "secousse", "comble", "comble et chauchée" (= tassée) (1). On retrouve le mot "ras" dans les expressions et termes suivants : "mettre à ras", " remplir jusqu'à ras", "araser".

SAÉ : c'est sans doute le seau (le "sey" en patois) équivalant à douze pintes.

maison, les ustensiles, les vendanges, les métiers...) Elle n' a d'autre but que d'attirer l'attention du lecteur sur l' ouvrage un peu oublié de L.P. GRAS mais qui pourrait connaître un regain d'intérêt dans la mesure où il a été réédité il y a quelques années par les Éditions du Bastion.

Pierre Drevet

Ouvrages et documents consultés :

- (1) Les villes et l'économie d'échange en Forez au XIII^e s. - Étienne Fournial (1967)
- (2) Tableau de mesures anciennes présenté au Musée Alice Taverne à Ambierle.
- (3) Études foréziennes N° 6 Le Forez linguistique - Centre d'Études foréziennes (1973).
- (4) Cinq siècles de vie paysanne à Roche-en-Forez - Antoine Lugnier (1962).
- (5) Le pesage autrefois en Forez - Louis Marquet (1960)
- (6) Lexique du parler de Poncins recueilli par Marguerite Gonon (1947)
- (7) Cartes topographiques I.G.N. 1/25 000 de St Georges-en-Couzan 2732 EST, Boën 2831 OUEST, Montbrison 2832 OUEST, St Bonnet-le-Château 2833 OUEST...



Mois de Septembre - Calendrier des Bergers - 1541

LES PASSAGERS DE LA PLUIE

Samedi 17 octobre 1846, sous l'effet d'une pluie violente qui tomba sans discontinuer durant soixante heures, la Loire et ses affluents, ruisseaux et rivières, causèrent un véritable désastre dans tout le département du même nom. De nombreux ponts furent emportés. Plus de deux cent cinquante maisons s'écroulèrent, contraignant de nombreuses familles à la misère. A Veauchette et Rivas, seuls les clochers émergeaient de l'eau. A Roanne, ville la plus sinistrée de la région, on évalua à plus de deux cents le nombre de bateaux chargés, péniches ou autres, qui disparurent démantelés par le fleuve.

Au coeur de cet apocalypse les actes de bravoure se multiplièrent et de nombreux rescapés le furent grâce au courage des sauveteurs. Mais les charognards étaient aussi de la partie, s'efforçant de crocheter les meubles, objets et débris de toute sorte entraînés par les flots. Tel cet habitant de Bouthéon qui, tenaillé par un désir impérieux de récupération, fut surpris par l'eau et passa la nuit cramponné aux branches d'un arbre. Il mourut le lendemain de frayeur rétrospective.

On déplora plusieurs disparitions, à Balbigny, Roanne, Andrézieux etc. A Feurs une jeune fille fut emportée avec trois enfants confiés à sa garde. Mais ce qui frappa le plus l'esprit des riverains, ce fut la mésaventure, on pourrait presque écrire le naufrage, de la diligence assurant le service voyageur de Lyon à Bordeaux, via Clermont.

Comme chaque samedi, en début d'après-midi, le véhicule, parti le matin de Lyon en suivant la route royale n° 89 menant à Feurs, Boën, Noirétable, Thiers et Clermont, entra dans le département de la Loire. La pluie qui tombait à verse ne l'avait pas empêché de franchir les monts du Lyonnais et d'aborder la plaine du Forez sur la rive droite du fleuve. La traversée de Feurs, relais de poste important au croisement des routes conduisant à Roanne et Saint-Etienne, était dangereuse et sa rectification, par manque de crédits, se fera bien des années plus tard. Mais la suite du chemin, nous allons le constater, l'était encore bien plus.

Au départ de Feurs, vers 16 h 30, la diligence emportait vers leur destin tragique huit voyageurs, sept hommes et une femme, convoyés par deux représentants de la compagnie concessionnaire de la ligne, un conducteur et un inspecteur. Plusieurs personnes présentes près du relais signalèrent le danger qu'il y avait, passé le pont sur la Loire, à parcourir sous les éléments déchaînés la partie rectiligne de la route appelée "allée de Bigny". L'inspecteur Boyer, malgré ces mises en garde et l'eau qui couvrait déjà la chaussée, persista à vouloir continuer son chemin. Après le passage du pont sur l'Alliot, petit ruisseau qui coupait la route suivie par l'équipage, la voiture fut tout à coup stoppée par une légère crevasse creusée par les eaux. Il fut impossible aux chevaux de l'attelage de franchir cet obstacle. Têtu, l'inspecteur envoya chercher des chevaux de trait dans la ville proche. Rien n'y fit, l'eau montait et la voiture refusant obstinément d'avancer s'enfonça dans la fondrière. Soudain l'un des voyageurs, M. Hippolyte Brémond, un négociant lyonnais, sauta sur un cheval et prit en croupe Jean Ferrand un maçon de dix-sept ans, originaire de la Creuse. L'animal surpris s'affola et trébucha dans l'eau glauque qui recouvrait désormais tout l'espace compris entre Loire et Lignon sur une profondeur de plus d'un mètre. Ferrand disparut immédiatement alors que Brémond, bon nageur, réussit à monter sur un arbre où il passa la nuit en attendant des sauveteurs.

Pris au piège de cet univers hostile, dans la nuit tombante, les "naufragés" se résignèrent, bien malgré eux, à attendre, dans le véhicule, ballotté par les flots, des secours hypothétiques.

Secours qui pourtant s'organisaient. Voici l'interprétation officielle relatée par "Le Mercure Ségusien" :

"Dans la soirée du dix-sept, le maire de Feurs¹ ayant appris que la diligence de Lyon à Bordeaux était dans le plus grave péril envoya à son secours une barque montée par trois volontaires. L'entreprise était difficile, car outre la profonde obscurité qui régnait, la voiture était arrêtée précisément au milieu du courant formé le long du cours de l'Alliot, ruisseau qui occupe le lit d'un ancien bras de la Loire. La barque arriva à travers mille dangers à environ trente pas de la diligence, mais là, les amas de bois flottants, la rapidité du courant, ne lui permirent pas d'aller plus loin. Alors ces braves citoyens ne pouvant plus diriger leurs bateaux² se résignèrent à passer la nuit retenus à des arbres incessamment ébranlés par le choc des bois. A Feurs on les croyait perdus et ce ne fut que le lendemain matin, à neuf heures, qu'on les vit revenir avec les cinq voyageurs rescapés de la rage des flots".

Malheureusement trois d'entre eux avaient disparus au cours de cette funeste nuit. En effet, dès vingt-et-une heures trente l'intérieur de la voiture avait été envahi par l'eau qui n'atteignait pas encore sa hauteur maximum. Bientôt immergés jusqu'aux épaules les infortunés passagers se virent dans l'obligation de monter sur l'impériale³ ou de périr noyés. Tous y parvinrent à l'exception de l'unique femme du groupe, épouse quinquagénaire d'un maréchal-ferrant clermontois qui revenait d'accompagner son fils à l'école vétérinaire de Lyon. Les deux employés de la compagnie, calés entre les chargements de l'équipage, tentèrent de la hisser à l'aide d'une corde. Malheureusement un soubresaut malencontreux et imprévu de l'épave les précipita tous trois dans la masse liquide qui les engloutit.

Soudain la diligence, retenue par des cordages à un ormeau de l'allée de Bigny, rompit ses "amarres", se dégagea de la fange la retenant prisonnière et se mit à flotter, coque de noix tourbillonnante, emportant au gré du courant cinq malheureux agrippés aux points les plus hauts du chargement. Parmi eux, écrivirent les journaux, M. le curé de Sail-sous-Couzan "dont la parole efficace était reçue comme venant d'une providence toute particulière". Enfin cette embarcation d'un nouveau genre s'arrêta, bloquée entre deux arbres, à quelques encablures du lit submergé du Lignon et à huit cents mètres de la route qui l'avait retenue prisonnière.

A la pointe du jour la décrue s'amorça, permettant aux sauveteurs de parvenir auprès des rescapés, exténués par cette nuit d'angoisse.

Un cinquième passager disparut au cours de la tragédie. Ce dernier, Henri Tristan de l'Hermite, n'est cité dans aucune des relations existantes. Nous ne connaissons sans doute jamais les circonstances de sa disparition. L'avis de son décès, consigné avec ceux des autres victimes dans le registre de l'état civil, est très succinct et ne donne aucune indication permettant de situer ses origines, son âge et sa qualification.

André PAUZE

Sources : "Le Mercure Ségusien, Le Mémorial de la Loire, Le Journal de Montbrison".

¹ M. d'Assier.

² Les sauveteurs remorquaient-ils plusieurs barques ?

³ Etage supérieur d'un véhicule.]

Centre Social de Montbrison
VILLAGE DE FOREZ

Ne pas tenir compte de ce courrier si vous vous êtes abonnés

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous proposer de vous abonner à notre revue trimestrielle d'histoire locale « VILLAGE DE FOREZ », qui paraît depuis quinze ans maintenant. Les fascicules de 24 pages chacun, traitent de tous les sujets ayant trait à l'histoire de notre pays de Forez.

Nous vous proposons différents types d'abonnements, partant à compter du 1er janvier 1995. En cadeau nous vous offrons le numéro 60 pour un abonnement d'un an, et les numéros de l'année 1994 pour un abonnement de deux ans (57, 58, 59 et 60).

Vous voudrez bien, si vous êtes intéressés par cette offre, nous retourner le coupon ci-joint à l'adresse du Centre Social.

Vous en remerciant par avance,

Nous vous prions de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, à l'expression de nos meilleures salutations.

Comité de rédaction
VILLAGE DE FOREZ

**COUPON A RETOURNER au Centre Social de Montbrison - Village de Forez
rue Puy du Rozeil - 42600 MONTBRISON**

Nom : Prénom : Adresse :

<input type="checkbox"/>	Je m'abonne pour 1995 n°s 61, 62, 63 et 64 de Village de Forez soit 60 francs (et je recevrai gracieusement le n°60)
<input type="checkbox"/>	Je m'abonne pour 1995 et 1996 n°s 61 à 68 de Village de Forez soit 120 francs (et je recevrai gracieusement les numéros 57, 58, 59 et 60)

Ci-joint chèque de francs.
(ou paiement en espèces directement au Centre Social)

FAIT A

Le
Signature